

MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

**76<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

-----  
**TROISIÈME COMMISSION**

*(Questions sociales, humanitaires et culturelles)*

**FORUM D'EXAMEN DES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

-----  
**DÉCLARATION DE**

**S.E.M. DÉSIRÉ WULFRAN G. IPO  
REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS  
UNIES**

*New York, le 20 mai 2022*

*A vérifier au prononcé*

## **Monsieur le Président,**

A l'entame de mon propos, je voudrais vous remercier pour la convocation de ce Forum et vous féliciter pour la dextérité avec laquelle vous présidez nos travaux.

## **Monsieur le Président,**

Quatre ans après l'adoption du Pacte de Marrakech qui a eu, entre autres mérites, de mettre en exergue les avantages socio-économiques et culturels de la migration tant pour les pays de départ, de transit que d'accueil, ainsi que le caractère principalement régional des mouvements migratoires, des avancées significatives ont été enregistrées.

Toutefois, ce changement de paradigme, ne peut occulter les statistiques choquantes sur les drames de migrants, notamment en méditerranée. A cela s'ajoute la persistance des discours de haine, de la discrimination et de la stigmatisation ainsi que du trafic des personnes dont ils sont victimes.

Face à cette situation préoccupante, il nous faut plus que jamais redoubler d'efforts à travers :

- Le renforcement de la sensibilisation des communautés d'accueil afin de faciliter l'intégration sociale des migrants ;
- la lutte contre les causes profondes de ce phénomène, notamment la pauvreté, les effets du changement climatique, les tensions politiques, afin de faire de la migration une option et non une obligation.
- le développement des filières de la migration régulière afin, notamment d'éviter les drames humains et de lutter contre le trafic des personnes, qui enrichit des trafiquants sans scrupules et alimente le terrorisme.

## **Monsieur le Président,**

La Côte d'Ivoire, traditionnellement terre d'accueil et de transit de migrants, en particulier de la sous-région a reçu à elle seule, près de 34% des **7,6 millions** de migrants internationaux recensés en Afrique de l'Ouest, en 2020.

Aussi, sous la haute impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, qui a fait de la question migratoire une priorité, le Gouvernement ivoirien a-t-il initié une série de mesures législatives et institutionnelles destinées à promouvoir les droits des migrants. Il s'agit entre autres de :

- La loi relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants ;
- la création du forum de la diaspora qui est une plateforme permettant d'identifier les compétences des migrants, d'accompagner leur retour et leur insertion sociale et professionnelle ;
- la collecte de données statistiques et cartographiques sur la diaspora ivoirienne dans le monde ;
- la création du prix d'excellence du meilleur ivoirien de la diaspora qui vise à inciter les migrants ivoiriens à être des acteurs de développement pour la Côte d'Ivoire et leur pays d'accueil ;
- le rapatriement entre 2017 et 2021 de plus de 10.000 personnes, avec la participation de l'OIM et de l'Union Européenne ;
- la création de comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur ses conséquences à travers des témoignages de migrants de retour ;

- l'accès aux services sociaux de base sans discrimination ;
- l'extension de la portabilité des pensions de retraite en faveur des travailleurs étrangers ;
- le renforcement de la lutte contre la traite des personnes avec la création du Comité National de Lutte contre ce fléau.

Fidèle à sa tradition d'hospitalité, la Côte d'Ivoire qui s'est toujours gardée de recourir aux centres de rétention de migrants et de procéder à l'arrestation des migrants même ceux qui sont en situation irrégulière, privilégie la coopération internationale, notamment avec l'Organisation Internationale de la Migration. Elle participe aux consultations régionales sur les Migrations, dans le cadre de la CEDEAO et a procédé à la signature d'accords bilatéraux pour faciliter la mobilité des migrants.

Convaincue qu'une migration sûre et ordonnée contribuera à son développement, la Côte d'Ivoire entend poursuivre la mise en œuvre des 23 objectifs du Pacte de Marrakech.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**